

# Contrat d'engagement AMAP Les Cagettes de La Fayette

## saison 2020 - 2021

### Entre

Jean-Christophe Courtois et Romain Vogenstahl, maraîchers  
Au Bio Potager de Germain,  
6 rue D'Errey, 10190 Messon (adresse juridique)  
chemin du Marais, 10120 Saint-Germain (adresse de la ferme)

### Et

Prénom/NOM \_\_\_\_\_ dit adhérent.e.

Adresse  
\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP** (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : <http://amap-idf.org/>), à savoir:

### **Engagements de l'adhérent.e**

- Adhérer à l'association Les Cagettes de la Fayette pour la saison d'engagement
- Préfinancer la production au début de l'adhésion
- Se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement
- Aider les maraîchers en cas de besoin sur la ferme
- Assurer au moins trois distributions au cours de l'année
- Prévenir en cas de retard ou absence à la distribution

### **Engagements des maraîchers partenaires**

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, variés, de saison, issus de sa ferme
- Assurer sa présence au moins une fois par mois aux distributions
- Accueillir les adhérents au moins une fois par an dans son exploitation
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail
- Assurer 46 distributions au cours de l'année

### **Engagements communs**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés
- L'engagement se fait sur un an renouvelable, de fin septembre 2020 à fin septembre 2021

## **Part de récolte hebdomadaire**

- 1 distribution hebdomadaire de légumes d'au moins 5 variétés différentes

## **Prix pour la saison et modalités de paiement**

- 920 euros pour une saison de 46 paniers hebdomadaires (soit en moyenne 20 euros par panier)
- 460 euros pour une saison de 46 demi-paniers hebdomadaires (soit en moyenne 10 euros par demi-panier)

Je m'engage à ce que mon règlement puisse être encaissé à partir de la signature du contrat d'engagement avec le producteur, selon la modalité suivante :

- Pour un panier : 10 chèques de 92 euros
- Pour un demi-panier: 10 chèques de 46 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Au Bio Potager de Germain et à remettre au référent contrats de l'association, qui les transmettra aux maraîchers partenaires.

## **Distributions**

- Lieu : Antenne Jeunes, 60 rue La Fayette, 75009 Paris
- Jour : mardi
- horaire: 18h30 - 20h

Date premier partage: 29/09/2020

Date dernier partage: 28/09/2021

Pas de partage le 22 décembre 2020, le 29 décembre 2020, le 10 août 2021 et à 4 autres dates dans l'année ultérieurement définies selon les conditions de production des maraîchers.

*En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du Réseau AMAP d'Île de France (selon disponibilité).*

Ce contrat, fait en un exemplaire, sera conservé par l'association Les Cagettes de la Fayette, et une copie scannée sera envoyée à l'adhérent.e et aux maraîchers.

Fait à Paris, le .....

Nom et signature de l'adhérent.e

Nom et signature du maraîcher